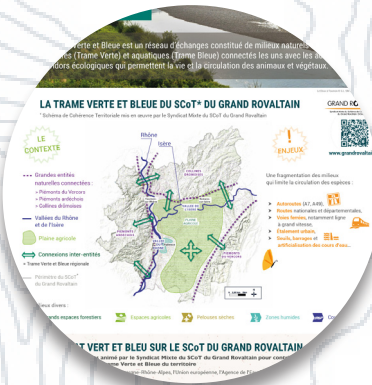


# GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

## SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU GRAND ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

### SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - GRAND ROVALTAIN



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

# SOMMAIRE

## P. 4 **1. Une organisation politique opérationnelle**

- p.4 1.1 Les membres du syndicat mixte
- p.4 1.2 Composition et rôle du comité syndical
- p.4 1.3 Le bureau syndical
- p.6 1.4 Les commissions thématiques
- p.7 1.5 Le comité technique de suivi du SCoT

## P.8 **2. Une équipe projet active**

## P.9 **3. L'accompagnement et la mise en oeuvre du scot**

## P. 11 **4. Les chantiers et travaux en cours**

- p.11 4.1 L'urbanisme
- p.14 4.2 L'environnement
- p.16 4.3 Les déplacements / La mobilité
- p.17 4.4 Le commerce
- p.17 4.5 Le conseil de développement du Grand Rovaltain
- p.19 4.6 Conventions et adhésions

## P. 20 **5. Communication**

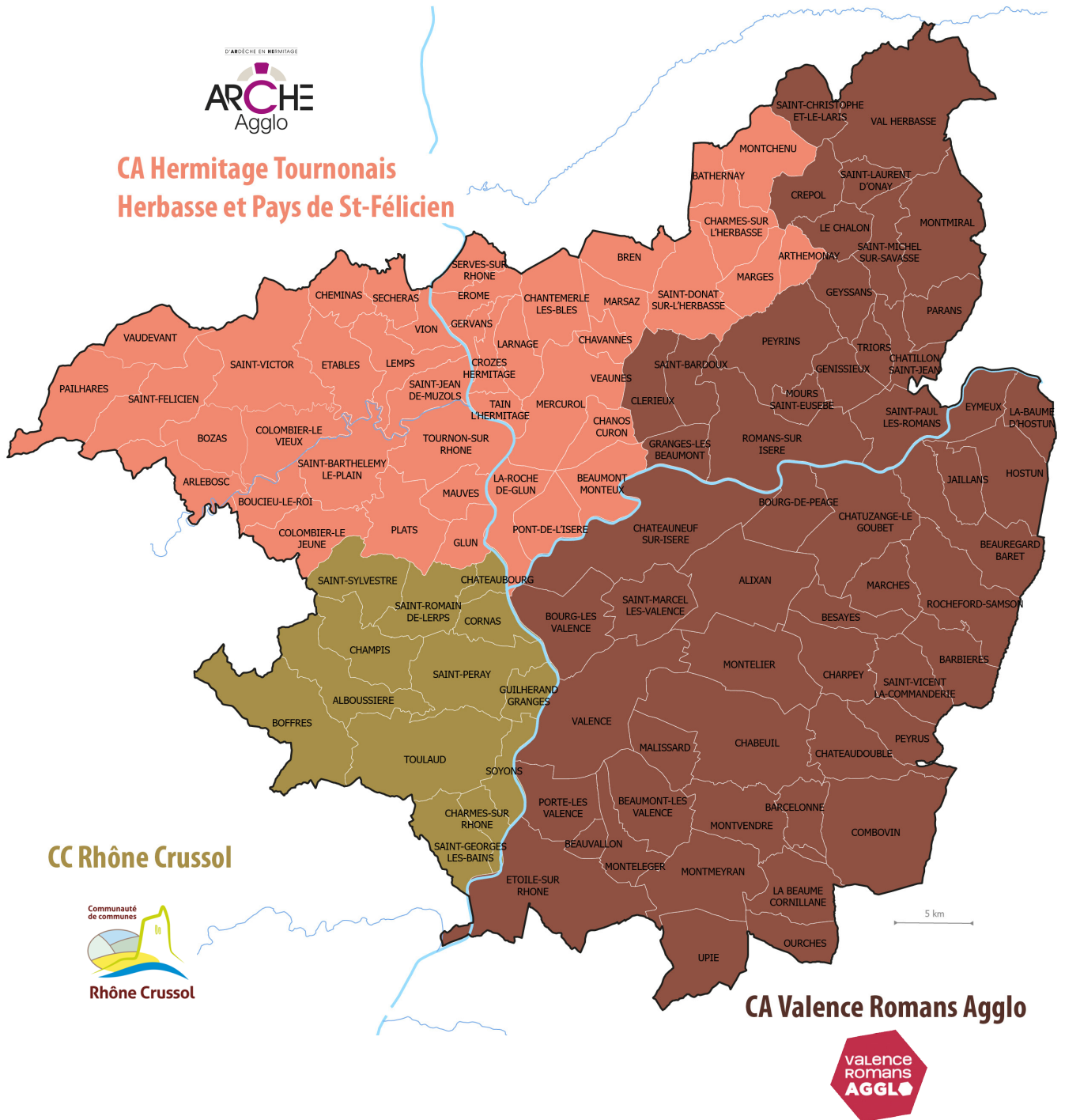
- p.20 5.1 Le projet de site internet
- p.21 5.2 Quelques temps forts 2018

## P. 22 **6. Le compte administratif**

## P. 23 **7. Les réunions des instances décisionnelles du syndicat mixte**

- p.23 7.1 Le comité syndical
- p.25 7.2 Le bureau
- p.28 7.3 Les décisions relatives à l'urbanisme des communes

## PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

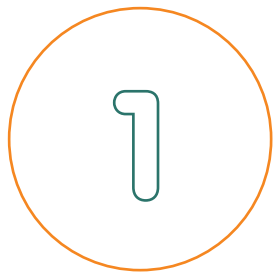


311 000 HABITANTS

108 COMMUNES

1 640 KM<sup>2</sup>

Chiffres au 01/01/2019 (population municipale au 1er janvier 2016)



# UNE ORGANISATION POLITIQUE OPÉRATIONNELLE

## 1.1 | Les membres du syndicat mixte

En 2018, le syndicat mixte compte 3 membres :

- Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo (56 communes),
- Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays-de-Saint-Felicien dite «Arche Agglo» (41 communes),
- Communauté de Communes Rhône Crussol (13 communes),

Ce sont ainsi 108 communes au total regroupant 310 000 habitants qui composent le Grand Rovaltain (population municipale au 1er janvier 2016).

## 1.2 | Composition et rôle du comité syndical

IL RÉUNIT 45 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Le comité syndical est présidé par Lionel BRARD. C'est l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat, et un lieu de débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Rovaltain. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se

prononce.

Il s'est réuni 3 fois au cours de l'année (cf. les dates et l'ordre du jour des réunions en partie 7).

## 1.3 | Le bureau syndical

IL RÉUNIT 17 MEMBRES ÉLUS PARMI LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 8 mars 2017, le bureau du syndicat mixte, présidé par Lionel BRARD est composé de 17 membres représentant les trois EPCI du Grand Rovaltain. Il impulse et suit les chantiers et les actions du syndicat, il met en œuvre les décisions du Comité syndical. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Commissions thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les projets de documents d'urbanisme (PLU/CC) par délégation du Comité Syndical.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni 11 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

## LE COMITÉ SYNDICAL



ANGELI  
Xavier  
Maire - Tain l'Hermitage



AVOUAC  
Thierry  
Maire - Charmes-sur-Rhône



BANDE  
Pascal  
Maire - Parmans



BARD  
Vincent  
Maire - St-Marcel-lès-Valence



BICHON-LARROQUE  
Aurélie  
Maire - Alixan



BIGNON  
Daniel  
Maire - Montmiral



BONNET  
Jean-Louis  
Maire - Arthémonay



COULMONT  
Hervé  
Maire - Soyons



BRARD  
Lionel  
Valence



BRET  
Michel  
Maire - St-Romain-de-Lerps



BRUNET  
Michel  
Maire - Mercuroi-veaunes



CARDI  
Jean-Pierre  
Peyrins



CHANTEPY  
Stéphane  
Toulaud



CHAUMONT  
Jean-Luc  
Valence



CHAUVIN  
Jean-Paul  
Maire - St-Félicien



CHOVIN  
Claude  
Maire - Marches



CHOVIN  
Sonia  
Montvendre



DARD  
Thierry  
Maire - St-Barthélemy-le-Plain



DELOCHE  
Georges  
Maire - Peyrus



DUBAY  
Jacques  
Maire - St-Péray



GAUTHIER  
Christian  
Maire - Chatuzange-le-Goubet



GENTIAL  
Dominique  
Bourg-lès-Valence



GIRARD  
Geneviève  
Maire - Portes-lès-Valence



JAUBERT  
Agnès  
Châteauneuf-sur-Isère



JUNG  
Anne  
Valence



LABADENS  
Philippe  
Romans-sur-Isère



LAMBERT  
Marie-Claude  
Maire - Pont-de-l'Isère



LARUE  
Fabrice  
Maire - Clérieux



LUNEL  
Gérard  
Maire - St-Paul-lès-Romans



MOURIER  
Marlène  
Maire - Bourg-lès-Valence



PERTUSA  
Pascal  
Maire - Chabeuil



PONTON  
Philippe  
Maire - Alboussière



PRADELLE  
Jacques  
Chanos - Curson



PRELON  
Patrick  
Maire - Beaumont-lès-Valence



REVOL  
Gérard  
Châteaudoable



ROGER-DALBERT-BANCEL  
Delphine  
Tournon-sur-Rhône



ROLLAND  
Christian  
Bourg-de-Péage



ROSSI  
Bénédicte  
Cornas



ROUYEYROL  
Roland  
Etoile-sur-Rhône



SIEGEL  
Patrick  
Maire - Barcelonne



SOULIGNAC  
Franck  
Valence



THORAVAL  
Marie-Hélène  
Maire - Romans-sur-Isère



VALETTE  
Jean-Paul  
Margès



VALLON  
Bernard  
Maire - Montélier



VASSY  
Jean-Louis  
Val Herbasse

■ Président

■ Vice-président(e) et membre du bureau

Au 31 / 12 / 2018

## 1.4 | Les commissions thématiques

Des commissions thématiques ont été mises en place.

Elles sont dédiés aux thèmes suivants :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Habitat, formes urbaines
- Développement économique et commerce
- Agriculture et consommation foncière
- Environnement et Eau
- Déplacements et Mobilités

Les commissions thématiques ont été réunies dès le mois de janvier sur les thématiques suivantes :

■ Commission « Documents d'urbanisme »

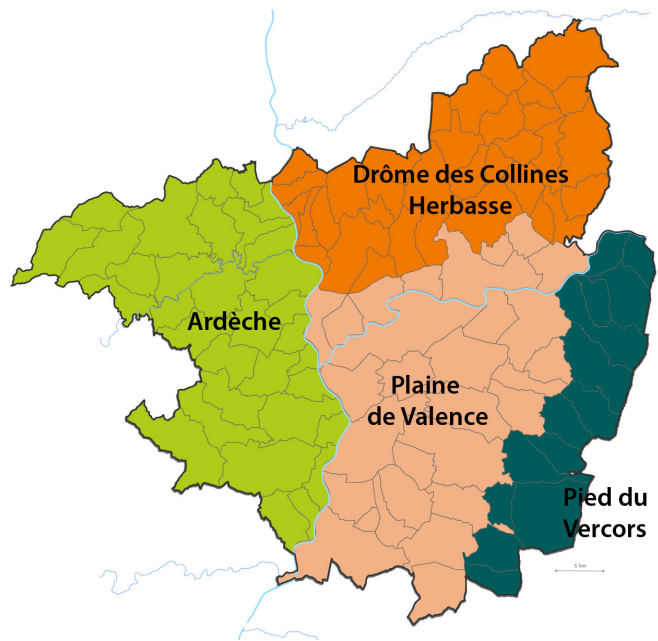
Son rôle est de préparer l'examen par le bureau des documents d'urbanisme. Les Plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en commission. Sur la base des conclusions de celle-ci, le bureau syndical rend un avis.

La commission est composée de deux membres du bureau représentant chaque EPCI dont le référent SCoT pour la CDPENAF. Les membres permanents de la commission sont ainsi :

- M. Bret
- M. Larue
- M. Pradelle
- M. Revol
- Mme. Rossi
- M. Valette

Par ailleurs, des référents géographiques, choisis parmi les délégués syndicaux sont attachés aux secteurs suivants (cf. carte ci-après):

- Pied du Vercors
- Ardèche
- Drôme des Collines/Herbasse
- Plaine de Valence



Les référents locaux assistent à la commission lorsqu'un document d'urbanisme de leur secteur est étudié.

Cette commission s'est réunie **8** fois au cours de l'année 2018

- le 1 février,
- le 20 mars,
- le 26 avril,
- le 14 juin,
- le 5 juillet,
- le 28 août,
- le 17 octobre,
- le 22 novembre.

■ Commission « Déplacements et Mobilités » :

Elle prépare pour le bureau les analyses des plans et programmes dont l'avis du SCoT nécessaire. La commission suit également les études conduites par le syndicat mixte dans ce domaine. 1 réunion le 4 mai.

Les travaux et propositions des commissions ont tous été rapportés au Bureau.

## 1.5 ■ Le comité technique du suivi du SCoT

Constitué par les directeurs généraux (ou leurs représentants) des EPCI du syndicat mixte et ouvert aux représentants techniques de la région AURA, des CD 07 et 26, il est dédié au suivi technique de la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence et à la coordination des collectivités et de leurs partenaires. Les représentants des services de l'Etat (DDT) y sont régulièrement invités.

Cette instance permet la transmission des informations relatives à l'actualité du SCoT et à l'avancement de ses travaux. En tant que de besoin, le comité technique peut inviter à ses réunions des intervenants pour apporter un éclairage spécifique sur une thématique.

Le Comité technique s'est réuni à deux reprises : le 13 mars et le 28 mai.

# 2

## UNE ÉQUIPE PROJET ACTIVE

### Ressources humaines et bilan social

#### EFFECTIFS

6 AGENTS - au 31 décembre 2018

- ➔ 1 directeur cadre A en CDI
- ➔ 1 assistante titulaire cadre B
- ➔ 3 contractuels cadre A
  - chargé de mission urbanisme - environnement
  - chargé de mission déplacements, SIG et observatoire
  - chargée de mission «contrat vert et bleu»(Arrivée le 9 juillet 2018 en remplacement de la précédente chargée de mission partie le 9 mai 2018)
- ➔ 1 chargé de mission mis à disposition à 40% par la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo pour le conseil de développement
- ➔ accueil d'une stagiaire pendant deux mois



Olivier BAUDY  
Directeur



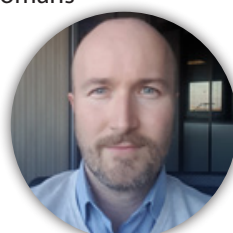
Delphine BILAND  
Assistante



Aurélien BONAFOS  
Chargée de mission  
Contrat Vert et Bleu



Marc DUGUÉ  
Chargé de mission



Julien FABRE  
Chargé de mission



Frédéric MERLOZ  
Conseil de  
développement

#### LES COMPÉTENCES MOBILISÉES :

- ➔ Planification urbaine, associant aménagement, développement et environnement
- ➔ Urbanisme réglementaire et opérationnel,
- ➔ Cartographie, infographie
- ➔ Compétences complémentaires : foncier, déplacements, habitat, développement économique, y compris agriculture, commerce et tourisme.

- ➔ Absences pour congés maladie : 11 jours
  - 5 jours pour 1 agent, 6 jours pour 1 agent.

- ➔ Formation :  
5 jours de formation pour un agent sur la comptabilité publique, le recyclage du stage de secouriste sur le lieu du travail (1 journée par agent) et 3 agents concernés.



# 3

## L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DU SCOT

### La mise en oeuvre du SCoT

Approuvé en octobre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale est exécutoire depuis le 17 janvier 2017. Il s'impose, dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme (PLU/CC), aux PLH, PDU ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement du territoire.



### MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT



Vice-Présidents (référents) délégués à l'animation et au suivi de la mise en œuvre du SCoT : M. Fabrice LARUE secteurs Valentinois ; Pays de Romans ; Bourg-de-Péage ; Raye et M. Michel BRUNET secteur Hermitage-Tournonais ; Saint Félicien ; Rhône Crussol ; Herbasse.

L'accompagnement des communes par le syndicat mixte dans l'examen de la compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT est la clé de l'appropriation du SCoT et conforte la proximité du syndicat avec le territoire.

Le syndicat mixte a défini une méthodologie en trois axes pour accompagner les collectivités :

#### ➔ Élaboration des Carnets du SCoT

Un classeur destiné à recueillir les différents carnets thématiques et les fiches outils qui s'y rattacheront a été réalisé et transmis aux communes et autres partenaires. Ce classeur accueille également la note sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT transmise en 2017 aux communes.

Cet ensemble produit par le syndicat formera une collection de documents d'appui à la mise en œuvre

du SCoT. Ce classeur évolutif est destiné à guider les collectivités dans l'analyse de la compatibilité de leur document au regard des orientations et objectifs du DOO, dans l'appropriation du SCoT et des outils de l'urbanisme. Il est disponible sur le site internet du syndicat mixte.

#### ➔ Accompagnement des communes sur demande

Afin de répondre aux demandes et interrogations des collectivités, des rencontres avec les communes (élus et techniciens) ont été organisées par EPCI et de manière ciblée selon les types de documents : carte communale dans un premier temps et PLU par la suite.

Par ailleurs les communes sont rencontrées au cas par cas, à leur demande.

#### ➔ Collaboration avec les acteurs du territoire

Afin d'assurer le meilleur suivi et la meilleure coordination avec les politiques sectorielles conduites sur le territoire, des réunions associent également les services concernés des EPCI : Urbanisme, Habitat, Développement économique, agriculture, ....

## LES CARNETS DU SCOT

Le syndicat mixte a débuté la production de carnets thématiques du SCoT. Ils ont été diffusés au cours de l'année et traitent des thématiques suivantes :

- Mobilités
- Urbanisme et Aménagement
- Développement économique
- Patrimoine et Ressources

Ces carnets élaborés en interne seront complétés régulièrement par des fiches outils - en cours de production en 2018 - permettant une meilleure intégration des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme.

Le syndicat mixte a fait appel à un prestataire pour la réalisation d'illustrations. Elles permettent de souligner certains éléments des fiches outils par des exemples illustrés et permettent ainsi une approche plus pédagogique et sensible. La prestation se poursuit sur 2019.

Le carnet thématique « Mobilités » transmis aux communes en 2017 a été réédité en 2018 suite à la prestation de mise en page pour créer un effet collection.

Les carnets du SCoT sont disponibles sur le site internet du Grand Rovaltain :

- [www.grandrovaltain.fr/la-mise-en-oeuvre.html](http://www.grandrovaltain.fr/la-mise-en-oeuvre.html)
- [www.grandrovaltain.fr/les-publications.html](http://www.grandrovaltain.fr/les-publications.html)



EXEMPLE D'ILLUSTRATION RÉALISÉE EN 2018



# 4

## LES CHANTIERS EN COURS

### 4.1 | L'urbanisme



Membre du Bureau référent : Jean-Paul VALETTE délégué aux documents d'urbanisme

#### SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Syndicat mixte du SCoT est très actif dans le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- ➔ Au long des procédures en tant que personne publique associée ;
- ➔ En matière d'analyse des documents d'urbanisme au regard des orientations du SCoT ;

Au titre de l'article L132-11 du code de l'urbanisme, il peut être consulté lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure.

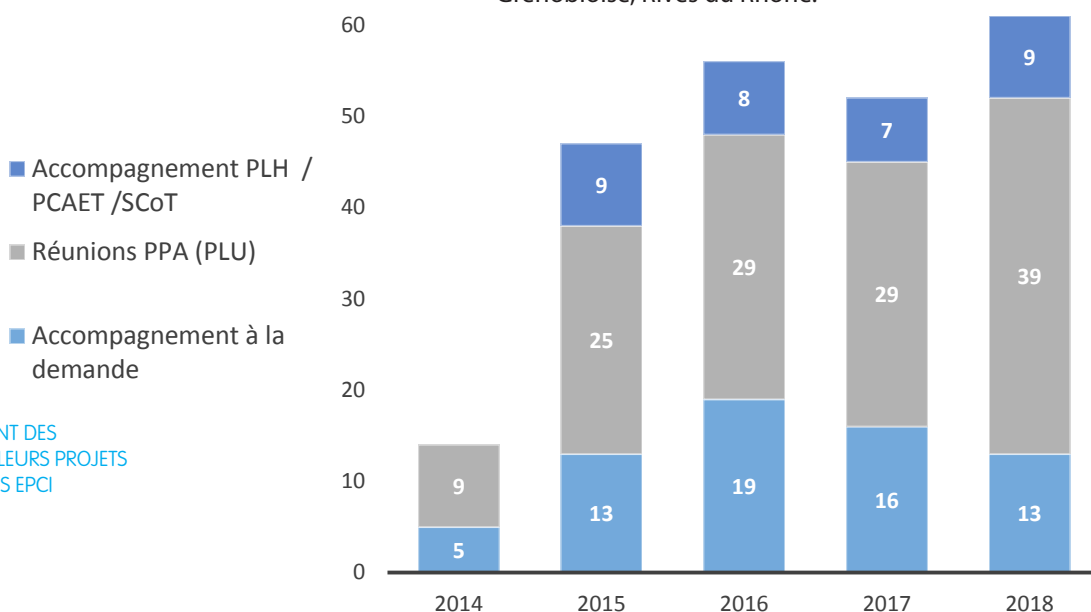
En 2018, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté notamment en :

- l'accompagnement des communes au cours de l'évolution de leur document d'urbanisme comme personne publique associée lors de réunions d'échanges soit **39 réunions PPA** au cours de l'année ;

- un accompagnement à la demande des communes lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme parfois à l'invitation des CAUE ou en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme soit **13 rencontres** au cours de l'année ;

- un accompagnement des communautés d'agglomération et de la communauté de communes dans l'élaboration de leurs Programmes Locaux de l'Habitat, ou PCAET soit **6 réunions PPA**, comités de pilotage et réunions techniques au cours de l'année.

- Suivi des élaborations, révision des SCoT voisins, **3 réunions** : Vallée de la Drôme, Grande Région Urbaine Grenobloise, Rives du Rhône.



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LEURS PROJETS D'URBANISME ET DES EPCI PROGRESSE

## LES AVIS

Analyse des documents d'urbanisme au regard du SCoT

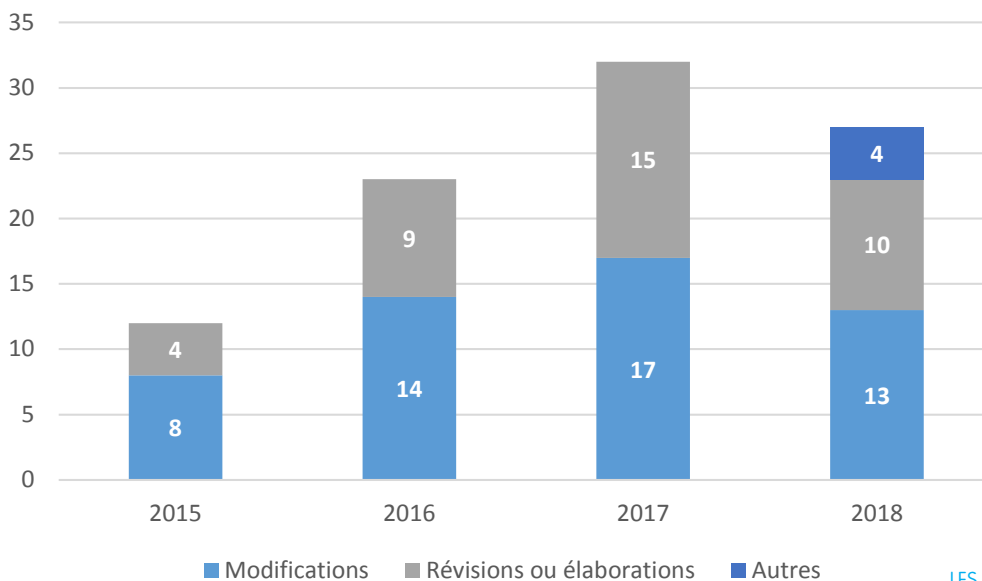
Au cours de l'année 2018, le syndicat mixte a répondu à 26 sollicitations de communes. Parmi celles-ci le syndicat mixte s'est prononcé sur :

- 9 avis relatifs à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme dont un hors SCoT ;
- 13 avis relatifs à des modifications ;
- 4 déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

Les projets sont examinés en commission sur la base d'une analyse technique puis les conclusions de la commission sont présentées en bureau syndical (voir cartographie p27) qui se prononce par délibération.

Pour les élaborations et/ou révision, les élus du bureau accordent une grande importance au dialogue avec les élus communaux. Ainsi, chaque commune est invitée à présenter son projet devant le bureau syndical, s'ensuit une discussion autour des remarques et demandes d'informations de la commission urbanisme. Ces remarques sont transmises à la commune en amont du bureau.

Le syndicat mixte s'est également prononcé en comité syndical sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la CA Arche Agglo.



LES AVIS RENDUS PAR LE SYNDICAT TOUJOURS NOMBREUX ET UNE CROISSANCE IMPORTANTE DES DÉCLARATIONS DE PROJET.

## LES PERMIS DE PLUS DE 5 000M<sup>2</sup> DE SURFACE DE PLANCHER

Les projets de plus de 5 000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le SCoT. Le syndicat mixte accompagne les services d'autorisations du droit des sols des communes et EPCI, à leur demande, pour l'analyse de la comptabilité de ces projets avec le schéma.

En 2018, le syndicat a accompagné l'analyse de 3 demandes d'autorisations.

La commission urbanisme est informée des dossiers transmis au syndicat et des remarques éventuelles qui seront faites aux services instructeurs.

## RECUEIL DES RÉSERVES, REMARQUES ET OBSERVATIONS DU SYNDICAT MIXTE SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

Exemples d'extraits d'avis du bureau du syndicat mixte sur les élaborations, révisions ou modifications des documents d'urbanisme.

« [...]l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone [...] comprend à juste titre une liaison piétonne. Toutefois, le déplacement au nord de la zone du principe de voirie et de cheminement permettrait à la fois de dégager davantage de terrains au sud pour les espaces extérieurs des logements et de raccourcir sensiblement le trajet jusqu'à l'arrêt de transports en commun. »

-----

« L'ensemble des dispositions du PLU nous amène à considérer qu'il est dimensionné pour une production de 48 à 55 logements. Dans son maximum, cet objectif de production impliquerait un ajustement des orientations de la politique communautaire de l'habitat à traduire dans le futur PLH 2024-2030 »

-----

« le front urbain indiqué par le SCoT sur le secteur des [...], qui marque le principe de l'arrêt de l'urbanisation vers l'Est a trouvé son positionnement définitif avec les zones [...]. Ce positionnement du front urbain devra être traduit par un aménagement dans le cadre de la future entrée de ville »

« Nous constatons que cette modification concourt notamment à renforcer la mixité de fonctions du centre-ville et à permettre un développement mesuré de l'habitat au cœur de zones pavillonnaires et ce, sans consommer de terres agricoles, cela en parfaite cohérence avec les orientations et objectifs du SCoT. »

-----

« Une Orientation d'Aménagement et de Programmation devra être définie sur l'ensemble du secteur concerné afin d'inscrire notamment des trames et maillages paysagers végétalisés s'appuyant, entre autres, sur la conservation et la valorisation de la trame verte du corridor écologique identifié sur ce secteur »

-----

« Nous avons bien noté votre volonté de diversifier l'offre de logements pour notamment l'adapter aux besoins de salariés des entreprises locales compte tenu de leurs effectifs importants. Nous ne pouvons que vous encourager dans cette voie et nous restons attentifs à ce que à l'échelle locale la production de logements soit cohérente avec l'offre d'emplois »

## 4.2 | L'environnement



Vice-présidents référents : Jean-Louis BONNET délégué à l'eau, la biodiversité et l'agriculture et Philippe LABADENS délégué aux patrimoines naturels et culturels et au tourisme.

### LE CONTRAT VERT ET BLEU DU GRAND ROVALTAIN

Pour la 3<sup>ème</sup> année, le syndicat a poursuivi l'animation et le pilotage de la mise en œuvre du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain (CVB). Une chargée de mission dédiée a été recrutée en juillet suite à un départ volontaire.

Pour rappel, le Contrat vert et bleu fait l'objet d'un partenariat avec la Région AURA, le FEDER, l'Agence de l'Eau RMC, le Département de la Drôme et le Département de l'Ardèche.



**> 58 actions, 20 porteurs 13,2 millions d'euros**

En 2018, le Syndicat mixte du SCoT a élaboré et relayé des outils de communication et de sensibilisation sur les continuités écologiques pour le réseau des structures porteuses du CVB, mais aussi à destination du grand public.

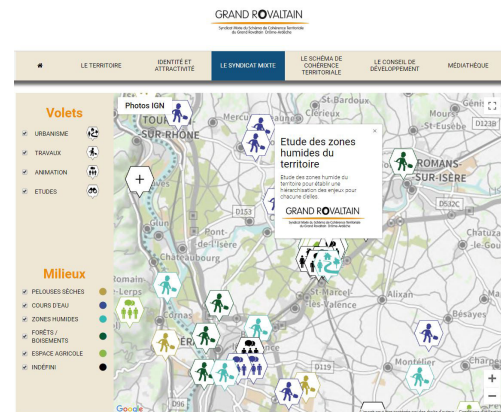
- De mars à juillet, installation de l'exposition Opération « Corridors » créée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Savoie dans 4 médiathèques et bibliothèques du Grand Rovaltain (Guilherand-Granges, Saint-Péray, Saint-Jean-de-Muzols et Alboussière, et organisation d'une animation d'accompagnement de l'exposition à destination des enfants (prestataire) ;



- Création d'une plaquette sur le CVB actualisée lors du bilan mi-parcours ;

- Élaboration d'une carte interactive présentant l'ensemble des actions du CVB et des milieux associés sur le site web du syndicat mixte ;

[www.grandrovaltain.fr/cartographie-du-cvb.html](http://www.grandrovaltain.fr/cartographie-du-cvb.html)



- Création de 4 kakémonos du CVB à destination du grand public pour mise à disposition gratuite sur demande, et diffusion sur le Grand Rovaltain (Ville de Valence, Département de La Drôme, commune de Peyrins...);



L'animation du contrat et du réseau de structures porteuses d'action s'est poursuivie en 2018 :

- Pilotage de deux groupes de travail : pelouses sèches et trame bleue
- Organisation du comité de pilotage de juin portant sur le bilan mi-parcours du Contrat : **26 participants**
- Organisation du Comité de pilotage en Décembre : bilan 2018 et perspectives, communication sur l'étude du syndicat sur les zones humides, point informations par les partenaires financiers du contrat. **25 participants**



- Organisation du comité de suivi 2018 du CVB : **14 participants** : DDT, les Chambres d'agriculture, les lycées agricoles, l'AFB...



- Appui régulier aux porteurs d'actions sur les phases de demandes de subventions, participation à des comités techniques d'actions du CVB, participation au réseau régional des porteuses du CVB.

Le Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain a connu une étape cruciale avec la réalisation du bilan technique et financier à mi-parcours présenté lors du comité de pilotage de juin. Fort de son succès, le Contrat vert et bleu s'est enrichi de 10 nouvelles actions. Ainsi, le volet trame verte et bleue urbaine, les milieux agricole et forestier prennent davantage d'importance.

Ces actions bénéficient du soutien financier de la Région AURA, du FEDER, de l'UE et de l'AERMC

Les autres actions portées par le syndicat se sont poursuivies en 2018 :

- Accompagnement de collectivités pour l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents et projets d'urbanisme, avec l'appui du CEN Rhône Alpes : plusieurs collectivités ont été suivies en 2018 avec un élargissement de cet accompagnement vers les EPCI. Une fiche de compilation des outils de traduction de la TVB dans les documents d'urbanisme a été réalisée.
- Etude zones humides : en 2018, le syndicat a confié une mission d'étude de hiérarchisation des enjeux des zones humides du territoire à un bureau d'études. Cette étude a permis de regrouper les zones humides en une seule base de données et de définir pour chacune d'elle un enjeu prioritaire. Cette base de données uniformisée se traduit par un outil cartographique. En réponse à chacun de ces enjeux, neuf fiches outils à destination des élus ont été réalisées en concertation. Quatre ateliers de co-construction ont été menés en septembre. 2019 verra la diffusion de ce travail aux communes.



- Observatoire de la santé des sols ROVALTERRA : Après son lancement en 2017, la première campagne s'est poursuivie en 2018 avec la réalisation de prélèvements de sols au printemps par les élèves des lycées du Valentin à Bourg-lès-Valence et Terre d'Horizon à Romans-sur-Isère ; les premières analyses des sols ont été réalisées.

**ROVALTERRA™**  
Observatoire de la santé des sols  
du Grand Rovaltain



## 4.3 | Les Déplacements / La Mobilité



Vice-président référent : Michel BRET délégué aux mobilités

### ÉTUDE SUR LES OPPORTUNITÉS DE FRANCHISSEMENTS DU RHÔNE ET DE L'ISÈRE

Le Syndicat mixte du SCoT a poursuivi en 2018 ses travaux sur la problématique des franchissements du Rhône et de l'Isère. Pour rappel, le syndicat mixte s'est emparé de la problématique des franchissements dès 2014 et a confirmé en 2015 sa volonté de traiter la thématique en menant une étude d'opportunité sur les franchissements du Rhône et de l'Isère. L'étude a été conduite en laissant une place importante à la concertation entre les partenaires et a permis d'améliorer la connaissance sur ce sujet crucial pour le développement du Grand Rovaltain.

Le 26 janvier 2018 à Bourg-lès-Valence, Lionel BRARD, le Président du SM SCoT, et Michel BRET Vice-Président aux mobilités ont présenté la restitution de l'étude à l'ensemble des partenaires.

Le syndicat mixte a également accompagné l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment ceux concernés par des hypothèses de franchissements futurs, en les incitant à les prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme en veillant à la prise en compte de ces dernières.



PLUS DE 40 PERSONNES À LA RÉUNION DE RESTITUTION DE L'ÉTUDE



### PROJET D'ÉTUDES MOBILITÉS EN LIEN AVEC LE SCOT

L'étude d'opportunité de nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère a permis à l'ensemble des collectivités de confirmer l'importance de la planification à long terme autour des projets d'infrastructures de transport.

Des collectivités ont sollicité l'appui du syndicat pour les accompagner dans leurs études d'infrastructures liées aux franchissements.

### LE SUIVI ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES EN COURS ET AUX SCHÉMAS EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE

Le syndicat mixte est associé, tant par la participation des élus que des techniciens, à l'élaboration et au suivi des études / plan / schéma mis en oeuvre sur le territoire. Il participe ainsi à l'appropriation puis la mise en oeuvre des orientations et objectifs du SCoT.

- Plan de Déplacement Urbain de Valence Romans Déplacements ;
- Schéma des Mobilités Durables d'Arche Agglo
- Projet de giratoire des Couleures
- Projet d'échangeur de Montélier
- Etude Allobroges RD532 ;



## 4.4 | Le Commerce

### LANCEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR D'URBANISME COMMERCIAL

A l'initiative de la CA Valence Romans Agglo et en accord avec la CC Rhône Crussol et Arche Agglo, le syndicat s'est vu confier l'animation et le portage d'une démarche d'élaboration d'un schéma directeur d'urbanisme commercial à l'échelle du Grand Rovaltain. L'objectif est d'établir une stratégie partagée pour l'organisation et la régulation du développement et de l'aménagement commercial sur le territoire à moyen terme. Seront prises en compte les différentes dimensions liées à l'activité commerciale : habitat, mobilité, aménagement urbain,

nouvelles pratiques des consommateurs et stratégie des opérateurs. Les orientations ainsi définies pourront être transposées dans les documents de planification (SCoT et PLU ; PDU) et éclaireront le positionnement des collectivités lors des décisions de la CDAC.

Une feuille de route a été établie afin de fixer les objectifs de ce travail et les modalités de sa réalisation et de sa gouvernance. Le premier comité de pilotage s'est réuni le 21 décembre.

## 4.5 | Le Conseil de Développement du Grand Rovaltain

ARCHE Agglo, Valence Romans Agglo et la Communauté de Communes Rhône Crussol se sont engagées dans la création d'un Conseil de Développement, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Force de proposition, le Conseil de développement peut également s'autosaisir de tout sujet en lien avec le territoire.

Dans un souci de mutualisation des moyens et pour œuvrer à l'échelle d'un bassin de vie et de développement, les 3 intercommunalités ont choisi de mettre en place ce Conseil de développement (Codev) à l'échelle du Grand Rovaltain.

Aussi, par convention, **le Codev commun à ces 3 intercommunalités contiguës est porté par le Syndicat Mixte du Scot du Grand Rovaltain depuis le 1er janvier 2018.**

Cette instance consultative, compte 88 membres bénévoles issus d'organismes représentatifs du Grand Rovaltain dans les domaines de l'économie, du social, de la culture, du sport, de la santé, de l'éducation, de

l'environnement ainsi que de personnalités qualifiées retenues par les intercommunalités pour leurs expériences sur le territoire.

### BILAN DE L'ANIMATION 2018

A l'issue du premier semestre consacré à la composition du Codev celui-ci s'est installé, lors de l'assemblée plénière du **19 juin 2018**.



PLÉNIÈRE DU 19 JUIN 2018  
THÉÂTRE DE LA VILLE DE VALENCE



Durant l'été, un groupe de travail coordonné par le Président et les deux Vice-Présidents du Codev désignés à titre provisoire a travaillé sur un projet de règlement intérieur, précisant notamment les modalités

d'organisation du Codev et a préparé la mise en place des élections du président et du bureau par l'assemblée plénière.

Des formations territoriales regroupant chacune les membres et personnalités qualifiées représentants de chacun des EPCI ont été mises place. Elles s'exprimeront ou seront consultées sur des sujets ou projets propres à chacun des EPCI.

La seconde assemblée plénière du Codev s'est réunie le 26 septembre 2018 au cours de laquelle les membres du Codev ont adopté son règlement intérieur et élu un bureau de 13 personnes : M. Michel Féret président entouré de 7 vice-présidents\* et de 5 membres .

Le bureau du CoDev se réunit mensuellement pour préparer les sujets de travail en concertation avec les membres du Conseil de développement et avec les intercommunalités et le SM SCoT. Les Présidents et délégués au Conseil de Développement des intercommunalités et du SM SCoT ont été rencontrés pour recueillir leurs attentes vis à vis du CoDev et mettre en place les modalités de travail.

Un programme de travail a été établi pour l'année 2019 après concertation avec l'ensemble des membres, avec une proposition de 7 ateliers thématiques :

- l'innovation ouverte,
- les enjeux de la cohésion sociale sur le Grand Rovaltain,
- l'anticipation des grands changements à venir du territoire,

- le bien vivre dans le Grand Rovaltain,
- la transition agricole et alimentaire sur le territoire
- L'attractivité du territoire pour les 18 – 35 ans,
- l'accompagnement de la vie associative.

## LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de constitué en trois collèges :

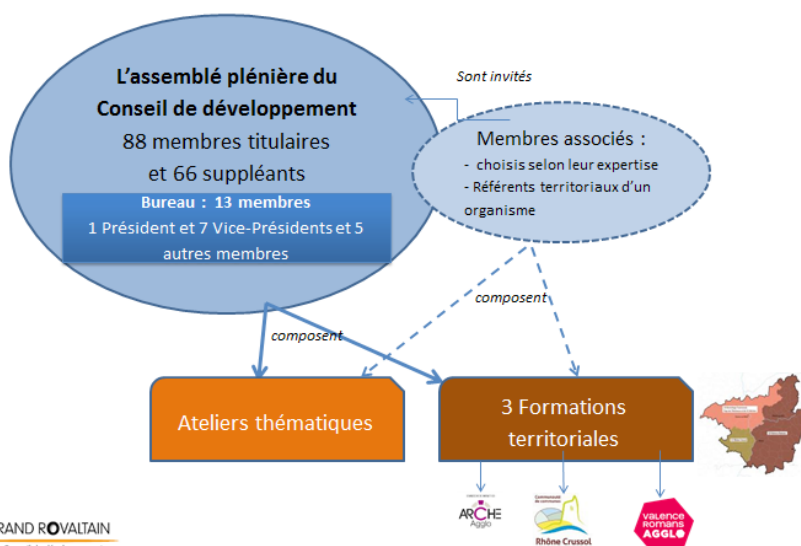
- économie (39 membres),
- recherche et développement, enseignement, formation et insertion (22 membres),
- vie quotidienne - culture – sports (27 membres).

Ces 3 collèges ont vocation à travailler ensemble dans le cadre d'ateliers, en assemblée plénière ou, en cas de saisine spécifique d'une intercommunalité, en formations territoriales (regroupant les membres habitant ou agissant dans cette intercommunalité). Des membres associés, choisis au regard de leur expertise sur un sujet, peuvent compléter les ateliers ou, s'ils sont référents territoriaux d'un organisme, participer aux formations territoriales.

Le bureau concourt à l'organisation des travaux du Conseil de développement



### Organisation du Conseil de développement



\*5 vice-présidentes et 2 vices-présidents

## 4.6 | Conventions et Adhésions

### CONVENTIONS

Le Syndicat mixte a renouvelé sa **convention de mutualisation** avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo portant sur :

- ➔ Assistance à l'élaboration, à la préparation et l'édition du budget, des décisions modificatives et des budgets supplémentaires,
  - ➔ Conseil et formation de tout agent du syndicat du SCoT en matière d'utilisation du logiciel Finances,
  - ➔ Élaboration et édition des fiches de paies des agents et d'indemnités des élus,
  - ➔ Appui juridique et conseil en matière de ressources humaines,
- 
- ➔ Portage administratif du Conseil de développement du grand Rovaltain regroupant Arche Agglo, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et la communauté de communes Rhône Crussol par le syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche.

### ADHÉSIONS

Le syndicat mixte est membre des associations suivantes ce qui lui permet de bénéficier d'une représentation nationale et de réseaux d'experts.



## 5.1 | Le site internet

Pour marquer l'entrée en vigueur du SCoT et communiquer sur ses différentes missions, le syndicat mixte a choisi de refondre son site internet et a retenu un prestataire pour l'accompagner. Le nouveau site est en ligne depuis le mois de juin 2018.

Le travail engagé a permis d'effectuer une reprise en profondeur du site internet du Syndicat afin de disposer d'une vitrine attractive et efficace en termes d'accès à une information rapide et pertinente aux internautes ainsi qu'aux membres du bureau et du comité syndical. Le site permet la mise en valeur du Grand Rovaltain et

des principales missions du syndicat mixte : Schéma de Cohérence Territoriale, Contrat Vert et Bleu, Conseil de développement ... et également les études ou projets en cours et à venir. Le site comporte une médiathèque, véritable centre de ressources pour le territoire.

La nouvelle version du site apporte une meilleure visibilité aux actions du syndicat comme les chiffres de fréquentation sur 1 an l'illustrent : + 33% de visiteurs et + 59% de pages vues pour un total de 3 353 visites.



## 5.2 | Quelques temps forts 2018



26 JANVIER  
RESTITUTION DE L'ÉTUDE  
OPPORTUNITÉ DE NOUVEAUX  
FRANCHISSEMENTS DU RHÔNE ET  
DE L'ISÈRE



6 FÉVRIER  
COMITÉ SYNDICAL À CORNAS



MARS - JUILLET  
EXPOSITION CORRIDORS  
ALBOUSSIERE - ST-JEAN-MUZOLS - GUILHERAND-GRANGES - ST-PÉRAY.



12 JUIN  
COMITÉ SYNDICAL À  
CHANOS-CURSON



JUIN  
MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE  
INTERNET



NOVEMBRE  
ENVOI DES CARNETS ET DU  
CLASSEUR DU SCOT



21 DÉCEMBRE COMITÉ DE  
PILOTAGE DU SCHÉMA  
D'URBANISME COMMERCIAL



11 DÉCEMBRE  
COMITÉ SYNDICAL À CHABEUIL



18 DÉCEMBRE  
COMITÉ DE PILOTAGE DU  
CONTRAT VERT ET BLEU



# LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif du budget 2018 fait apparaître :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement à hauteur de	664 920,33 €
Recettes de fonctionnement à hauteur de	516 653,84 €
Soit un solde d'exécution de	<b>- 148 266,49 €</b>
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement à hauteur de	63 648,70 €
Recettes d'investissement à hauteur de	187 330,09 €
Soit un solde d'exécution de	<b>+ 123 681,39 €</b>

**EN FONCTIONNEMENT**, les recettes ont été constituées par les participations des membres du syndicat mixte sur la base de 1,20 euros/habitant.

Les dépenses ont correspondu aux dépenses courantes liées au fonctionnement du syndicat mixte parmi lesquelles la location des locaux, les dépenses de personnel, les télécommunications, fournitures, la mise en place du conseil de développement, la poursuite du contrat vert et bleu.

Le déficit de la section de fonctionnement est dû aux dotations aux amortissements.

L'intégration de l'excédent cumulé permet de compenser le déficit.

**EN INVESTISSEMENT**, les dépenses ont été consacrées à l'édition et la diffusion des documents pédagogiques du SCoT aux personnes publiques associées et aux collectivités du territoire.

Les recettes d'investissement ont été alimentées par le FCTVA et en opération d'ordre par les amortissements.



# LES RÉUNIONS DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

## 3 réunions du Comité Syndical

- 6 février
- 12 juin
- 11 décembre

## 11 réunions du Bureau

- 26 janvier
- 23 février
- 23 mars
- 13 avril
- 25 mai
- 22 juin
- 13 juillet
- 7 septembre
- 28 septembre
- 26 octobre
- 30 novembre

## 7.1 | Le comité syndical

Il s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2018.

L'ordre du jour et les décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

### COMITÉ SYNDICAL DU 6 FÉVRIER

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 19 décembre 2017
- Projet de Budget 2018
- Projet de renouvellement de la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la CA Valence Romans
- Proposition d'adaptation de certains articles du Règlement intérieur
- Désignation d'un(e) délégué(e) géographique



COMITÉ SYNDICAL -6 FÉVRIER - CORNAS

### COMITÉ SYNDICAL DU 12 JUIN

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 février 2018
- Adoption du Compte de Gestion 2017
- Adoption du Compte Administratif 2017
- Rapport d'activité 2017
- Projet de Budget supplémentaire 2018
- Régularisation d'écritures d'amortissement
- Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT
- Renouvellement de l'adhésion au CERFRA
- Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1ère classe
- Actualisation du poste de chargé de mission pour l'animation du contrat vert et bleu
- Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques inondation de la commune de Bourg-lès-Valence
- Notification des demandes de permis de construire un équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup> et saisine de la CDAC
- Information sur le projet de Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial du Grand Rovaltain
- Projet d'étude de deux liaisons Valence-Rovaltain-Romans : «CSOR-4ème pont de Romans et Bissectrice»



COMITÉ SYNDICAL -12 JUIN -CHANOS-CURSON

## COMITÉ SYNDICAL DU 11 DÉCEMBRE

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 juin 2018
- Ressources humaines – Actualisation du tableau des effectifs
- Indemnité du trésorier pour l'exercice 2018
- Contrat vert et bleu
  - Bilan à mi-parcours et perspectives 2019
  - Demande de subvention auprès de la Région pour la tranche 2 de l'action A1 « Intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme »
- Conseil de développement – Bilan d'activité 2018 et projet de convention de portage administratif par le syndicat
- Projet d'étude de variantes du tracé de la déviation de St-Péray/Cornas et de leur raccordement au futur pont de franchissement du Rhône
- Débat d'Orientation Budgétaire 2019



COMITÉ SYNDICAL -11 DÉCEMBRE - CHABEUIL



## 7.2 | Le bureau

Il s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année 2018. L'ordre du jour et les principales décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

### BUREAU DU 26 JANVIER

- Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2017
- Projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Cornas
- Projet de Budget primitif 2018
- Projet de renouvellement de la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la CA Valence Romans
- Proposition d'adaptation de certains articles du Règlement intérieur

### BUREAU DU 23 FÉVRIER

- Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2018
- Documents d'Urbanisme : Projet de PLU de la commune de Margès
- Contribution n°2 au SRADDET
- Projet de site Internet du syndicat mixte
- Avancement de la mise en place du Conseil de Développement du Grand Rovaltain

### BUREAU DU 23 MARS

- Procès-verbal de la réunion du 23 février 2018
- Projet de PLU de Mours-Saint-Eusèbe
- Projet de PLH ARCHE Agglo
- Avancement de la mise en place du Conseil de Développement

### BUREAU DU 13 AVRIL

- Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2018
- Compte administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- Projet de Budget supplémentaire 2018
- Reprise de l'excédent d'investissement en recette de fonctionnement
- Rapport d'activité 2017
- CDAC de l'Ardèche - Projet de surface commerciale à Tournon
- Sollicitation de la CA Valence Romans Agglo pour une réflexion sur l'urbanisme commercial à l'échelle du Grand Rovaltain
- Avancement de la mise en place du Conseil de Développement

## BUREAU DU 25 MAI

- Procès-verbal de la réunion du 13 avril 2018
- Projet de PLU de Plats
- Projet d'avis sur le Plan de Protection des Risques inondation de la commune de Bourg-lès-Valence
- Régularisation d'écritures d'amortissement
- Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1ère classe
- Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
- Renouvellement de l'adhésion au CERF Auvergne Rhône Alpes
- Notification des demandes de permis de construire un équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup> et saisine de la CDAC
- Etude comparative de deux liaisons entre Valence et Romans : «CSOR 4ème pont de Romans et Bissectrice» - Projet de cahier des charges et de plan de financement
- Projet d'Atelier du développement durable « Rovalterra » pour le Grand Rovaltain
- Avancement de la mise en place du Conseil de Développement

## BUREAU DU 22 JUIN

- Procès-verbal de la réunion du 25 mai 2018
- Projet de PLU de Saint-Georges-les-Bains
- Projet de modification du PLU de Saint-Bardoux
- Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Romans-sur-Isère
- Projet de modification n°5 de Châteauneuf-sur-Isère
- Avancement de la mise en place du Conseil de Développement
- Elaboration ou révision des documents d'urbanisme – Accompagnement des communes par le syndicat
- Lancement de l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial



## BUREAU DU 13 JUILLET

- Procès-verbal de la réunion du 22 juin 2018
- Projet de PLU de La Baume-Cornillane
- Projet de permis de construire une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup> à Chatuzange le Goubet
- Participation du syndicat à une étude sur l'optimisation du raccordement de la déviation de St Péray/Cornas avec le futur 3ème pont sur le Rhône entre Bourg-lès-Valence et Cornas
- Questions diverses
  - Projet d'étude des apports de la réalisation de la « bissectrice » en complément des nouveaux franchissements de l'Isère /Ouest-Romans et du Rhône Nord-Valence – Point sur l'avancement de la démarche.
  - Information sur la mise en place du Conseil de développement du Grand Rovaltain

## BUREAU DU 7 SEPTEMBRE

- Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2018
- Projet de PLU de Bourg-lès-Valence
- Projet de modification n°1 du PLU de Guilhaud-Granges
- Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Marsaz

## BUREAU DU 28 SEPTEMBRE

- Procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2018
- Projet de PLU de Bourg-lès-Valence
- Projet de modification n°1 du PLU de Soyons
- Indemnité de conseil du comptable des finances publiques - Exercice 2018

## BUREAU DU 26 OCTOBRE

- Procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2018
- Projet de PLU de Glun
- Contrat vert et bleu - Demande de subvention pour la tranche 2 de l'action A1 « Intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme »
- Mise en œuvre du Schéma directeur d'urbanisme commercial
- Franchissements – Point d'avancement suite à la rencontre avec la présidente du Conseil départemental de la Drôme

## BUREAU DU 30 NOVEMBRE

- Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2018
- Projet de PLU de Toulaud
- Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Valence
- Contrat vert et bleu – Bilan à mi-parcours et perspectives 2019
- Conseil de développement : bilan d'activité 2018 et poursuite du portage par le syndicat mixte
- Projets d'études relatives aux modalités de raccordements routiers aux franchissements Romans ouest (CSOR-4ème pont) et Valence nord (3ème pont)
- Projet de Rapport d'Orientation Budgétaire 2019



## 7.3 | Les décisions relatives à l'urbanisme des communes

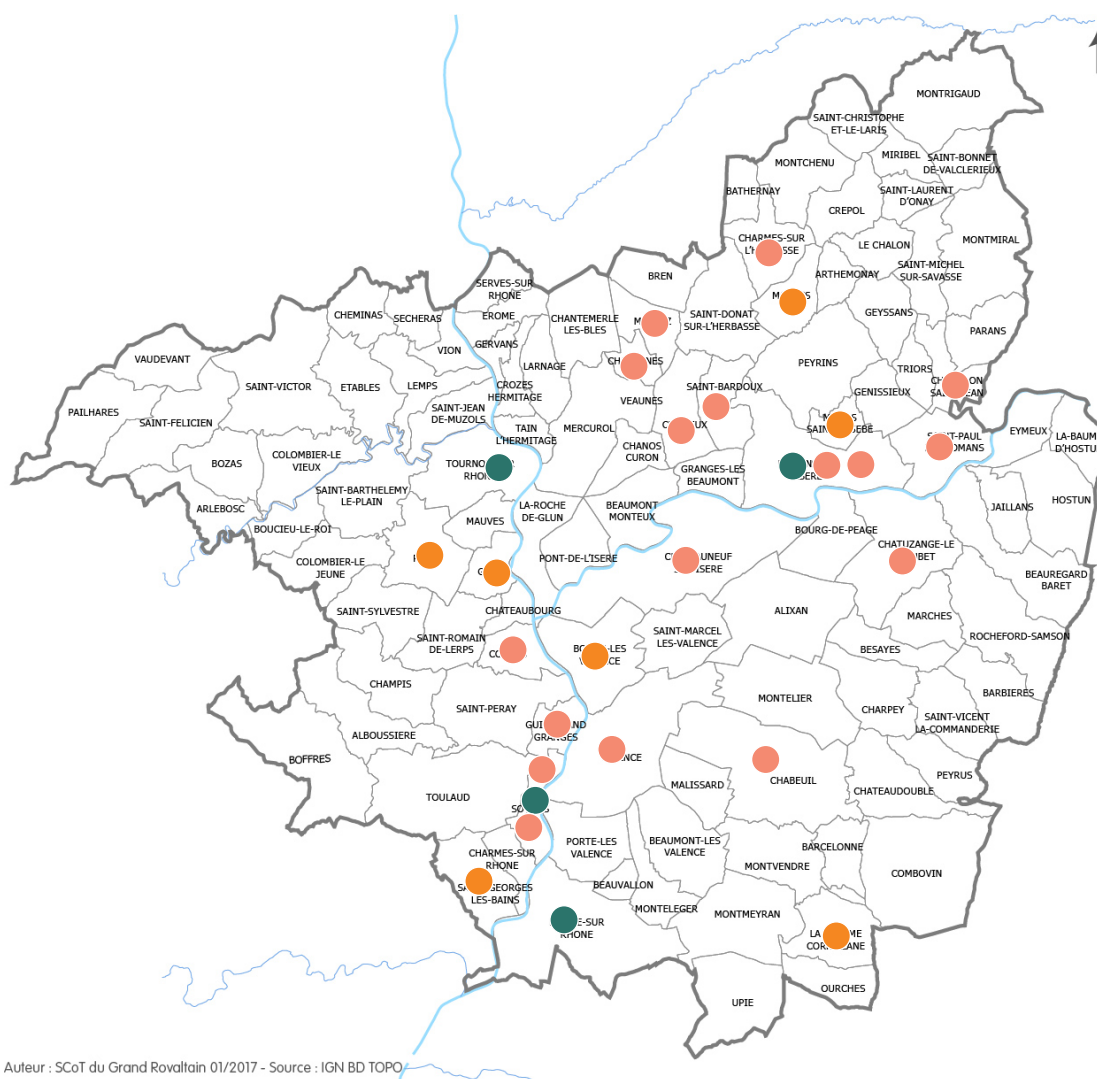
Les décisions du syndicat mixte relatives à l'urbanisme des communes ont été nombreuses en 2018. Elles concernent les communes sur les 3 EPCI membres.

A noter que les communes de l'ex CC du Pays de St-Félicien, non couvertes par le SCoT, sont également

accompagnées par le syndicat mixte. Si la procédure le nécessite, le SM peut être amené à se prononcer sur leur document d'urbanisme, dans le cadre d'une demande de dérogation L142-5 du CU.

### AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES DEMANDES D'AUTORISATION

- URBANISME : ÉLABORATION, RÉVISION
- URBANISME : MODIFICATION OU DÉCLARATION DE PROJET (MISE EN COMPATIBILITÉ)
- URBANISME COMMERCIAL (SOUMIS À CDAC)



### CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE, NATUREL ET FORESTIER

Le syndicat mixte est membre de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Drôme. En 2018, le représentant du syndicat mixte a assisté à 3 commissions.



Membre du Bureau référent : Jacques PRADELLE délégué au foncier agricole et sylvicole, membre de la CDPENAF de la Drôme

## URBANISME COMMERCIAL



Membre du Bureau référent : Jacques DUBAY délégué à l'urbanisme commercial

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit «Commissions Départementales d'Aménagement Commercial» (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce dans le périmètre du Grand Rovaltain.

A ce titre, le représentant du SM du SCoT a siégé à plusieurs reprises pour examiner les **4** projets suivants :

*tableau ci-dessous*

Au total en 2018: 5 324m<sup>2</sup> de surface de vente nouvelle, dont 2 124 m<sup>2</sup> à dominante alimentaire ont été accordés par les CDAC sur le territoire du Grand Rovaltain.

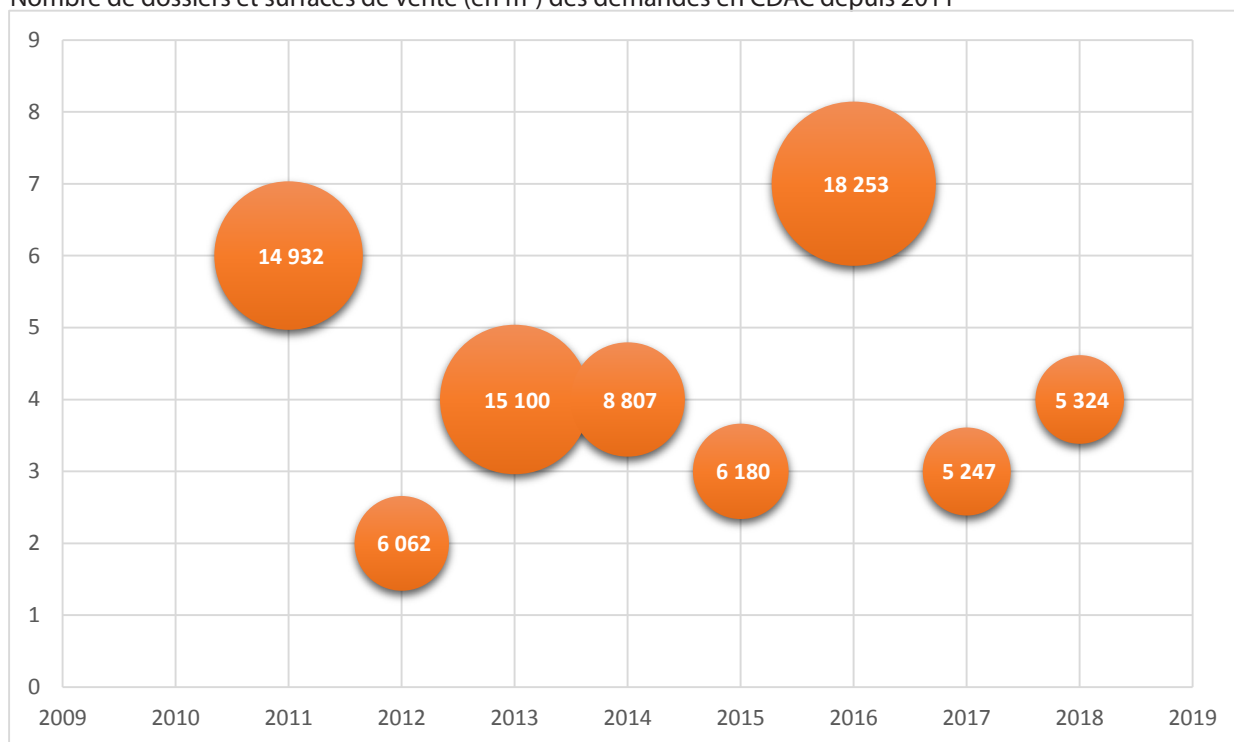
Depuis 2011, près de **80 000 m<sup>2</sup>** ont été demandés en CDAC dans le Grand Rovaltain, parmi lesquels plus de 90% ont été autorisés (en CDAC ou en CNAC) et dont 12% sont à dominante alimentaire.

Enseigne - Secteur	Commune	Date	Surface de vente	dominante alimentaire	Décision CDAC
Lidl	Tournon-sur-Rhône	26/04/2018	1 420m <sup>2</sup>	1 420m <sup>2</sup>	Autorisé
Ocean Drive	Soyons	05/04/2018	3 200m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	Autorisé
Passion Nature	Romans-sur-Isère	08/09/2018	-	-	Autorisé
Intermarché	Etoile-sur-Rhône	09/10/2018	2 904m <sup>2</sup> *	2 904m <sup>2</sup>	Autorisé**

\* dont 704m<sup>2</sup> de surface nouvelle.

\*\* avis défavorable du Syndicat ; projet retiré depuis

Nombre de dossiers et surfaces de vente (en m<sup>2</sup>) des demandes en CDAC depuis 2011



Par ailleurs, comme le prévoit le code de l'urbanisme, le syndicat a examiné à la demande d'une commune deux dossiers de projet développant entre 300 et 1000m<sup>2</sup> de

surface de vente dans une commune de moins de 20 000 habitants.



SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

Rovaltain • BP 15191 •  
26958 Valence cedex 9  
Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20  
contact@scotrovaltain.fr  
www.grandrovaltain.fr

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018